



Déménagement

Par JT1980

Bonjour à tous,

Je suis actuellement séparé de ma conjointe depuis plusieurs mois déjà, elle a quitté la maison dont nous sommes tous les deux propriétaires à 50/50 (nous ne sommes ni mariés, ni pacsés), elle refuse de vendre la maison et ses affaires sont toujours là.

Elle ne veut pas déménager et si elle le veut, c'est que je prenne un déménageur professionnel à mes frais...

Est-ce que je peux faire venir un déménageur professionnel mais lui mettre la facture sur le dos chez le notaire lors de la vente de la maison?

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Tant qu'elle ne débarrasse pas ses affaires, vous n'avez pas la jouissance privative du bien commun.

Ce qui vous dispense de lui devoir une indemnité d'occupation de droit, pour la jouissance privative du bien commun.

Donc vous n'avez aucun intérêt à la presser de débarrasser ses affaires et aucun droit de gérer ses biens, qu'elle a le droit de laisser dans ce qui est encore chez elle comme vous avez le droit d'y laisser vos affaires.

Donc le mieux est de lui rappeler chaque mois, par écrit et mail, que ses affaires sont là, si elle souhaite déménager de la maison.